

GRUPE DE TRAVAIL : ARTISTES & TECHNICIENS
CONCERTATION N° 4
Le 12 février 2019 - De 14h30 à 17h30 au Bisik, St Benoit

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Contrat de filière
- Brainstorming et discussion autour des axes des concertations du 31/01 et 5/02/2019

PRESENTS :

Artistes :

Cécile Ducap, Batis, Davy Sicard, Dedette Saint Pierre, Gaby Lai-Kun, Françoise Guimbert, Bruno Celestin (El Diablo), Romane Marimoutou, Gael Marimoutou (OMA), Giovanni Bancalin (El Diablo), Christopher (El Diablo), Laurent Canaguy (Kanasel), Fabrice Ramaye (Destyn Maloya), Jacky Malbrouck (Fangokua)

ANIMATEUR :

Emmanuelle Sindraye, PRMA

SYNTHESE :

Cathy Dumoux, PRMA

1/- Présentation du Contrat de filière

Le contexte du contrat de filière : tous les acteurs des musiques actuelles sont réunis pour un travail collectif sur la co-construction de politiques culturelles manquantes, en vue de mettre en place des moyens pour des appels à projets correspondants.

Le contrat fera l'objet d'une convention tripartite entre La DAC Réunion, Le CNV et La Région, pour une durée de trois ans.

La participation des acteurs des musiques actuelles est un premier révélateur de la diversité et des différentes attentes de la filière.



2/- Brainstorming et discussion autour des axes des concertations du 31/01 et 5/02/2019

Éloignement géographique

- **Être artiste à La Réunion**

Le manque de solidarité entre artistes rappelle aujourd'hui le besoin de se fédérer pour donner une parole politique et plus forte.

La difficulté de vivre exclusivement de la musique à La Réunion contraint les artistes à exercer une activité complémentaire, au détriment de leur art, et qui du même coup, les tient éloignés de la scène. Et le fait d'être inconnu complique évidemment l'accès aux scènes, à moins de bénéficier de " camaradaz " est-t-il précisé.

- **Représentativité**

La nécessité pour les artistes de se professionnaliser à tous niveaux est affirmée.

La réalisation de clips est citée, pour son manque de qualité et de professionnalisme, qui conduit à une représentation erronée de la musique réunionnaise, associée essentiellement à une image touristique...

Une sélection plus qualitative est également demandée aux radios et chaînes locales.

Le sens autant que l'utilité de la désignation " musique réunionnaise " sont questionnés : l'attention est attirée sur ce terme enfermant (cf la musique antillaise assimilée exclusivement au zouk).

Conseil en aparté : à défaut d'être identifié musique du monde, Il est indispensable d'écrire une très bonne bio pour définir votre musique réunionnaise.

- **Export**

L'export est possible uniquement quand l'assise artistique est bien posée. Il demande plus d'exigence et d'accompagnement, et donc une véritable professionnalisation.

Obligatoire pour éviter aux artistes réunionnais de tourner en rond et pour leur permettre d'assouvir leur besoin de représentation, il implique la mise en place de formations locales préalables.

Une expérience rapportée précise qu'une meilleure reconnaissance et bienveillance des artistes en métropole permettent une professionnalisation plus facile. Il est souhaité de retrouver ce contexte à La Réunion.

Il est constaté que la loi du marché sévit partout et concerne également les coûts de plateaux qui conduisent les groupes à créer des formations de plus en plus réduites.

Des moyens de productions plus limités impliquent aujourd'hui une montée en puissance de la présence de DJ, pour limiter le coût de plateau. Les formations Maloya subissent elles aussi les lois de l'économie. On peut noter un véritable virage économique pour la culture et la musique.

Intermittence

L'intermittence est difficile à La Réunion face aux choix de programmations où prime la rentabilité au détriment de la diffusion des artistes locaux. Davantage de considération des groupes réunionnais par rapport à ce problème est demandée.

Et la prise en compte des limites de diffusion appelle à une adaptation du statut des intermittents. Cette demande doit être portée par les députés.

Scène émergente

Le parrainage par des artistes reconnus, des têtes d'affiches, pour les groupes émergents est suggéré. Il pourrait être envisagé sous forme d'accompagnement, et/ ou d'un accueil du groupe en 1ère partie.

Pour exister, le parrainage a besoin de lieu et d'occasion, pour permettre la rencontre entre artistes et susciter l'envie d'accompagnement. La solidarité fonctionne plutôt par la reconnaissance, et le partage est indispensable pour se reconnaître ; la nécessité d'un lieu où les musiciens peuvent jouer et se retrouver est évoquée.

Davantage de lieux de rencontres sont donc demandés, à l'image du Bisik, cité en exemple qui organise une scène ouverte une fois par mois et profite de cette opportunité pour assurer le repérage des premières parties de ses futurs concerts.

Politiques culturelles

En complément des aides appréciables de La Région, le besoin d'une volonté politique de soutien économique marquée est exprimé, notamment pour permettre aux groupes à l'export de gérer les frais de route générés par les tournées.

Formation et mutualisation

La présence d'une personne ressource formée, dans le contexte d'une structure d'accompagnement est indispensable pour :

- gérer l'ensemble des tâches administratives de façon professionnelle et pertinente,
- faire face à la méconnaissance des interlocuteurs (collectivités), dont le manque de professionnalisme est régulièrement rapporté.

Une vitrine mutualisée, ou plateforme regroupant et présentant les groupes serait bienvenue.

Lutherie, matériel

L'octroi de mer implique des tarifs deux fois plus élevés qu'en métropole pour les équipements spécifiques des musiciens (équipement de studios, instruments...) ; la création d'un marché de la lutherie permettrait une approche de l'auto-suffisance.

-Fin de la concertation à 17h30, le 12 février 2019, au Bisik, St Benoit-